



Résolution 659 (1977)¹

Conservation des ressources halieutiques de la Méditerranée

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Compte tenu de la [Recommandation 798 \(1977\)](#), relative à la conservation des ressources halieutiques des océans, et de la [Résolution 645 \(1977\)](#), relative à l'organisation d'un colloque sur la conservation des ressources halieutiques des océans, consacrées toutes deux à la partie Nord-Est de l'Atlantique et à la mer du Nord ;
2. Eu égard au fait que l'utilisation et la conservation des ressources halieutiques soulèvent des problèmes analogues en Méditerranée ;
3. Estimant que ces problèmes, dus notamment à la surexploitation des pêches, mais aussi à la situation particulière de la Méditerranée, mer fermée dans laquelle se jettent peu de rivières, caractérisée par une perte nette continue de substances nutritives et une salure croissante, méritent d'être examinés conjointement à ceux de la partie Nord-Est de l'Atlantique et de la mer du Nord ;
4. Considérant que la création de la zone économique de 200 milles pose des problèmes spécifiques dans une mer, de surface relativement limitée, telle que la Méditerranée ;
5. Considérant la convention signée à Barcelone, le 16 février 1976, par la plupart des pays méditerranéens, concernant en particulier la protection de l'environnement,
6. Décide d'inclure la Méditerranée dans le programme du colloque qui sera organisé, en octobre 1977, avec des représentants des milieux scientifiques, de l'industrie de la pêche, des services gouvernementaux et des organisations internationales compétentes, afin d'examiner les divers aspects de la conservation des ressources halieutiques.

1. Voir [Doc. 3993](#), rapport de la commission de l'agriculture. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 8 juillet 1977.

